



LA POLITIQUE NUMERIQUE

Face à la révolution numérique, qui bouleverse l'économie mais aussi la société et le quotidien des Français, le gouvernement a engagé depuis 18 mois une action cohérente, globale et volontariste. L'action du gouvernement s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route impliquant l'ensemble des départements ministériels, adoptée le 28 février 2013 à l'issue d'un séminaire gouvernemental spécialement consacré au numérique. Un an après, la quasi-totalité des mesures décidées dans le cadre de ce séminaire ont été mises en œuvre.

1. Le gouvernement s'est employé à agir sur tous les déterminants de la compétitivité de notre pays dans le domaine numérique, depuis les infrastructures jusqu'aux usages

La France a décidé d'être en pointe sur le déploiement des infrastructures à très haut débit. Le plan lancé en février 2013 par le président de la République prévoit 20 Md€ d'investissement public et privé sur dix ans, dont au moins 3 Md€ seront apportés par l'Etat ; une équipe dédiée à ce plan a été mise en place pour aider les collectivités locales et coordonner les déploiements. Un an après, le bilan est très positif :

- 49 dossiers ont été déposés pour 59 départements ;
- **10 millions de foyers sont d'ores et déjà couverts en très haut débit ;**
- Les projets financés sur fonds publics qui ont fait l'objet d'un accord de principe de l'Etat permettront, **d'ici 5 ans, de couvrir 4 millions de foyers supplémentaires**, situés dans les zones les moins denses du territoire.

Le numérique a en outre été consacré comme un axe majeur du redressement productif de la France :

- **Un tiers des 34 plans de la Nouvelle France industrielle**, parmi lesquels le traitement massif de données, les objets connectés, l'informatique en nuage et la cyber-sécurité, lui sont dédiés ;
- Le gouvernement a concentré des moyens importants, notamment dans le cadre du **programme des Investissements d'avenir (150 M€)**, sur ces priorités technologiques du « cœur de filière numérique ».

La sécurité des systèmes d'information fait l'objet d'un effort particulier, alliant protection accrue des réseaux de l'Etat et des opérateurs d'importance vitale, renforcement de la sécurité des communications électroniques, développement des formations, et soutien au développement des industries de cette filière.

Enfin, le développement des usages a été encouragé au service de l'égalité sociale et territoriale. Au-delà du numérique éducatif (cf. infra), qui a été fortement développé par le ministre de l'Education nationale, beaucoup d'autres services publics sont concernés :

- **L'enseignement supérieur**, avec la mise en place d'une plate-forme de cours en ligne qui compte 200 000 inscrits six mois après son lancement ;
- **La santé**, avec en particulier le développement d'une filière de la « silver economy » ;
- **Le service public de l'emploi ;**

- **L'accès à la culture**, via une politique ambitieuse de numérisation des ressources culturelles ;
- **Les futurs contrats de plan Etat-région** permettront de prolonger cette action et de l'adapter aux spécificités de chaque territoire.

2. Le gouvernement s'est également attelé à mettre en place un environnement favorable au développement des entreprises du numérique

Le soutien aux start-up et aux entreprises de croissance est ainsi un axe fort de la politique du Gouvernement :

- **Réforme de la taxation des plus-values** mobilières de cession ;
- **Création d'un fonds pour l'innovation** ;
- **Création d'un concours mondial d'innovation** sur sept thématiques ;
- **Mesures en faveur de l'attractivité** de la France avec la création d'un programme offrant des facilités d'implantation et une aide financière pour l'installation en France de startups étrangères, ...

La France souhaite également être un pays pionnier en matière de financement participatif et a décidé d'assouplir son cadre juridique.

Le programme « French Tech », doté de 215 M€ de financements du programme d'investissements d'avenir, soutiendra la constitution d'écosystèmes numériques sur le territoire et leur visibilité à l'international. La première Maison de l'international a été inaugurée à San Francisco par le président de la République le 12 février. Elle permettra d'accélérer la croissance de 60 entreprises innovantes par an aux Etats-Unis.

Cette dynamique d'innovation a vocation à irriguer toute l'économie et le gouvernement souhaite accompagner la transformation numérique de l'ensemble des secteurs économiques :

- **Une enveloppe de prêts bonifiés de 300 M€ a été mise à disposition des PME et ETI**, via Bpifrance, en décembre 2013 ;
- Une mission sur la transformation numérique de l'économie a été confiée à M. Philippe Lemoine, qui fera des propositions au gouvernement d'ici l'été.

3. Une ambition nationale, européenne et internationale

Dans le cadre de la préparation du Conseil européen des 24 et 25 octobre 2013 consacré au numérique et à l'innovation, la France a appelé à un programme d'actions européen, qui comprend le soutien aux technologies innovantes, la garantie de la liberté d'innover sur internet et la mise en place d'un traitement équitable des entreprises européennes et des entreprises extra-européennes, que ce soit en termes de protection des données ou de fiscalité. Les conclusions du Conseil reprennent une large part de ces propositions.

Le gouvernement s'est en outre mobilisé, au G20, à l'OCDE comme au sein de l'Union européenne, pour lutter contre les pratiques d'optimisation fiscale de certains acteurs du numérique et obtenir une adaptation des règles internationales d'imposition des bénéficiaires aux réalités de l'économie numérique.

Enfin, la France s'est impliquée dans la préparation du prochain sommet sur la gouvernance de l'Internet, qui se tiendra à Sao Paulo en avril prochain. Elle plaide auprès de ses principaux partenaires pour un renforcement du poids des Etats et une plus grande transparence dans le fonctionnement des instances internationales de régulation d'Internet.

* * *

Les fondamentaux de la politique du gouvernement dans le domaine numérique sont en place et produisent d'ores et déjà des effets concrets sur la vie quotidienne des citoyens et des entreprises, qu'il s'agisse de l'amélioration des débits ou du numérique à l'école ou à l'université par exemple.

Les prochains mois seront consacrés à des actions visant à faire du numérique un levier de développement de l'emploi, dans les métiers à haute qualification comme pour les jeunes peu ou pas diplômés.

En outre, au-delà de la politique ambitieuse d'ouverture des données publiques conduite depuis 18 mois, **la modernisation des services publics par le numérique sera poursuivie et amplifiée.**

Enfin, le gouvernement proposera au Parlement **un cadre législatif rénové**, dix ans après la dernière loi consacrée au numérique : outre le projet de loi sur la création artistique, qui permettra l'adaptation au numérique des outils de l'exception culturelle, un projet de loi numérique fera l'objet au premier semestre de cette année d'une large concertation sous l'égide du Conseil national du numérique ; il comprendra de nouveaux droits et de nouvelles protections offertes aux internautes, ainsi que des dispositions relatives au soutien à l'économie numérique et à l'innovation.

ZOOM SUR

L'ordonnance relative à l'économie numérique – 12/03/14

Une ordonnance relative à l'économie numérique est présentée au Conseil des ministres du 12 mars 2014. Cette ordonnance s'inscrit dans la politique de simplification de la vie des entreprises et de sécurisation du cadre d'investissement, notamment pour permettre l'accélération du déploiement du très haut débit dans le cadre du Plan France Très Haut Débit présenté par le Président de la République le 20 février 2013. Prise sur le fondement de la loi du 2 janvier 2014, l'ordonnance simplifie les procédures de raccordement en fibre optique des logements et locaux à usage professionnel des immeubles collectifs, permettant ainsi à nos concitoyens et aux entreprises de disposer le plus rapidement possible d'offres d'accès à très haut débit.

Ce texte dote par ailleurs l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes d'une nouvelle procédure de sanction afin de lui permettre de faire respecter les obligations pesant sur les entreprises régulées par cette autorité, telles que les obligations de couverture assignées aux opérateurs de téléphonie mobile.

Enfin, l'ordonnance sécurise le cadre législatif des dispositions du code des postes et des communications électroniques relatives aux noms de domaines internet.

ZOOM SUR

Le numérique à l'école

La diffusion et l'usage des technologies numériques constituent un levier pour faire évoluer le système éducatif, en améliorer l'efficacité et favoriser la réussite de tous les élèves tout en l'adaptant aux enjeux économiques et aux besoins de la société contemporaine. Un an après la présentation par le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique de la stratégie pour « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique » :

- **Les nouveaux services numériques pédagogiques annoncés ont été déployés**
- Un effort sans précédent a été conduit **pour la formation des enseignants**
- Le conseil supérieur des programmes a engagé le travail sur **l'intégration des compétences numériques dans les programmes scolaires**

- Les initiatives autour des projets pédagogiques innovants pour promouvoir de nouvelles façons d'enseigner sont encouragées et valorisées.

Faire entrer l'école dans l'ère du numérique c'est en effet savoir se servir du numérique pour renouveler profondément la pédagogie, repenser la salle de classe et son déroulement ordinaire, en particulier concevoir autrement la relation entre l'enseignement magistral et l'accompagnement individualisé de l'élève.

A cette fin, au cours de cette année scolaire, de nouveaux services numériques pédagogiques ont trouvé leur place dans le paysage de l'éducation nationale et s'adressent à toutes les catégories d'élèves, aux parents ainsi qu'aux enseignants :

- **D'Col, un nouveau dispositif numérique complet d'aide personnalisée aux devoirs, de soutien scolaire** en mathématiques, français et anglais, bénéficie, au titre de l'éducation prioritaire, à 22 000 élèves (classe de 6ème).
- **Ma seconde chance**, une application mobile de géolocalisation pour les jeunes décrocheurs, propose des sites de formation et des offres d'emploi (230 000 visiteurs depuis son ouverture).
- **Mon orientation en ligne, un service personnalisé d'aide à l'orientation**, a été développé et a reçu 460 000 demandes en 2013.
- **Les Fondamentaux, un ensemble de vidéos d'animations pédagogiques pour l'école élémentaire, accessibles gratuitement en ligne à l'école ou à la maison**, centré sur les apprentissages fondamentaux à destination des élèves du CP au CM2 est désormais disponible.
- **S'inscrire au lycée** est un service qui permet d'ores et déjà aux parents d'élèves d'accéder de façon sécurisée sur Internet à différents services en ligne : consultation des notes, des absences, du livret de compétences et de cahier de textes.
- **Eduthèque, un bouquet de ressources pédagogiques conçues à partir du patrimoine des grands établissements publics culturels et scientifiques**, a été mis en place par le ministère de l'Education nationale, en relation notamment avec le ministère de la culture et de la communication. Ce site constitue aussi un remarquable outil pour l'éducation artistique et culturelle.
- **M@gistère, plateforme pour la formation continue des professeurs des écoles, propose depuis novembre des parcours de formation en ligne aux 360 000 enseignants du premier degré** sur des sujets fondamentaux de leur enseignement.
- Toutes les formations du Centre national d'enseignement à distance (CNED) sont progressivement mises aux normes afin d'être accessibles aux personnes handicapées (étudiants et enseignants).

Le développement et le déploiement de l'ensemble des services numériques s'appuient sur un environnement adapté et une politique d'équipement volontariste :

- **23 nouveaux « collèges connectés » ont été mis en place depuis la rentrée scolaire 2013.** En lien avec les conseils généraux, la qualité de l'équipement de ces collèges permet aux équipes pédagogiques de ces établissements d'offrir de nouvelles modalités d'apprentissage et d'organisation de la vie scolaire ainsi qu'un lien renforcé avec les familles et une ouverture sur le monde extérieur.
- Les ministères de l'éducation nationale, du redressement productif et de l'économie numérique se sont mobilisés pour que **la priorité soit donnée au raccordement des établissements scolaires dans le cadre du plan France Très Haut Débit. 16 000 écoles primaires des zones les plus rurales vont pouvoir ainsi bénéficier d'un plan d'équipement accéléré leur permettant de disposer dès la rentrée 2014 d'un accès amélioré à l'internet.**

Le Conseil supérieur des programmes travaille au renouvellement des contenus, des méthodes d'enseignement et des pratiques d'évaluation pour une entrée en vigueur en 2016 et **les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)** s'organisent pour assurer la formation des enseignants "au" et "par" le numérique.

Pour favoriser l'innovation dans la filière industrielle en matière de e-éducation en lien avec le Commissariat général aux investissements, un appel à proposition « investissement d'avenir pour les apprentissages fondamentaux » avec un soutien financier à hauteur de 10 M€ a été lancé. Il a permis de

faire émerger **de nouveaux projets de services innovants** dans les domaines de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

La mise en place d'une filière du numérique éducatif structurée et compétitive est un enjeu fondamental pour la France qui doit prendre sa place au niveau international dans la fourniture d'équipements et la création de contenus et de services numériques pour l'éducation. C'est la raison pour laquelle l'e-éducation est l'un des 34 plans de la Nouvelle France industrielle. Pour conduire et animer tous ces chantiers de refondation de l'école à l'ère du numérique, le ministère de l'éducation nationale s'est doté d'une direction du numérique pour l'éducation et chaque recteur a désigné à ses côtés un délégué au numérique éducatif, chargé de coordonner la mise en œuvre de la feuille de route « numérique » de son académie.

Enfin, les trois plus grands opérateurs du ministère, CNED, ONISEP et Canopé (ex-CNDP) ont engagé une indispensable adaptation à la révolution du numérique de façon à disposer d'une offre éditoriale numérique large et des outils correspondants d'accompagnement et de formation des enseignants.